

Écrire l'histoire de la place financière d/au Luxembourg

En juin 2019, la banque franco-luxembourgeoise BGL BNP Paribas fête son 100^e anniversaire en grand pompe, en présence des plus hautes autorités du pays, notamment le Grand-Duc Henri et le Premier Ministre Xavier Bettel. Dans un bref film, la banque présente les cent ans de son histoire : ce récit mémoriel se résume en une longue *success story*, seulement interrompue par deux événements : la Deuxième Guerre mondiale et la crise financière de 2007/2008, présentés comme extérieurs à la banque. Cette narration a été largement reprise par la presse (écrite) luxembourgeoise.¹ La commémoration illustre certaines des caractéristiques de l'historiographie sur la place financière luxembourgeoise : elle s'écrit souvent dans un contexte commémoratif, elle est régulièrement rédigée par des acteurs de la place financière elle-même et/ou elle est souvent financée par ces derniers - caractéristiques qui s'appliquent d'ailleurs aussi à la présente publication.

Contrairement à d'autres pays où ces biais existent également, le champ des sciences humaines et sociales luxembourgeois ne s'est encore guère émancipé de ces récits - même si, au cours des dernières dix années, géographes et économistes liés plus ou moins directement à l'Université du Luxembourg, créée en 2003, ont proposé des analyses hors de ce cadre mémoriel. La contribution proposée ici présentera les différentes mises en récit qui ont existé sur le passé de la place financière au Luxembourg.

Quelques ouvrages sur l'histoire des banques sont publiés avant les années 1960, la décennie de décollage de la place financière, notamment au moment où le Luxembourg introduit une législation créant la bourse (1928) et offrant un cadre fiscal favorable aux holdings (1929).² Le livre publié

en 1928 par Jérôme Anders³ est la première monographie consacrée au « marché financier luxembourgeois »⁴. Cet ouvrage scientifique doté d'un appareil critique propose une analyse qui reste jusqu'alors inégalée pour le 19^e siècle - faute d'autres études sur ce siècle. Mais globalement les études et ouvrages s'intéressant à l'histoire de ce secteur économique sont rares avant les années 1960. Cette importance toute relative de la place financière apparaît dans *l'Histoire de l'économie luxembourgeoise*, rédigée par le directeur de la Chambre de Commerce Paul Weber à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale. Elle y occupe la même place que les brasseries, inférieure à celle qu'occupe la ganterie ou la viticulture.⁵

Dès les années 1960 cependant, les publications s'intéressant à (l'histoire de) la place financière luxembourgeoise commencent à devenir plus nombreuses, essentiellement de la plume de non-historiens.

Un premier effort de mise en récit historique se trouve dans la littérature grise, de plus en plus abondante avec la naissance de l'euromarché dans les années 1960, qui contribue à une publicisation grandissante de la place

unserer Sparkasse », Ons Hémecht, 1925 ou Paul Bastian, *Les banques dans le Grand-Duché de Luxembourg*, Bruxelles, Agence économique & financière, 1933.

3 Jérôme Anders est licencié en sciences économiques de l'Institut Solvay (Bruxelles). Proche des milieux patronaux, notamment de l'Arbed, il devient en 1945 directeur du *Service d'études et de documentation économiques*, le prédécesseur du STATEC.

4 Jérôme Anders, *Essai sur l'évolution bancaire dans le Grand-Duché de Luxembourg: étude historique et économique*, Luxembourg, Editions Luxembourgeoises, 1928. L'ouvrage a d'abord été publié dans *l'Écho de l'Industrie*, l'organe de la Fédération des Industriels Luxembourgeois. Une version remaniée de cet ouvrage est publiée quatre ans plus tard avec un nouveau titre: Jérôme Anders, *Le marché financier luxembourgeois*, Paris, Office des Editions internationales - JBeffort, 1932.

5 Paul Weber, *Histoire de l'économie luxembourgeoise publiée à l'occasion du centenaire de la Chambre de commerce*, Luxembourg, Victor Buck, 1950.

1 « 100 Jahre Geschichte », *Tageblatt*, juin 2019, vol. 105, n^o 138, p. 3.; « Ein Teil Luxemburgs », *Luxemburger Wort*, juin 2019, vol. 171, n^o 138, p. 1, 811. Catherine Kurzawa, « Des racines et des ailes », *Journal*, juin 2019. Jean-Michel Laliou et Pierre Pailler, « BGL BNP Paribas, un siècle d'histoire bancaire », *Paperjam*, juin 2019.

2 Voir également: Victor Hostert, « Gründungsgeschichte

financière. Les nombreux mémoires de fin d'études réalisés par les étudiants luxembourgeois en économie ou en droit sont révélateurs de l'intérêt croissant porté à la place financière et constituent à ce titre un corpus particulièrement intéressant. Ces travaux s'appuient en effet souvent sur des informations de première main que les étudiants ont collectées par entretiens, mais aussi par un accès à certaines sources parfois disparues aujourd'hui.

Nombre de mémoires de fin d'études dédiées à la place financière dans les universités belges francophones⁶

années 1950	années 1960	années 1970	années 1980	années 1990	années 2000
6	3	11	9	24	28

Une analyse plus détaillée des mémoires défendus dans les universités belges permet de distinguer plusieurs aspects. Parfois, la place financière est placée dans une histoire très longue qui fait de l'essor de celle-ci la suite d'un développement amorcé il y a plusieurs siècles. Un des mémoires consultés commence ainsi avec la phrase suivante : « En 963, Sigefroi acquiert un site stratégique »⁷. Il s'agit là d'un topos classique de l'histoire luxembourgeoise, qui cherche à conférer des fondements médiévaux à un état-nation qui prend forme tardivement, dans la deuxième moitié du 19^e siècle.⁸ Au-delà de ces réflexions très générales sur l'histoire du Luxembourg, trois périodes sont normalement considérées comme centrales dans l'histoire de la place financière :

- Les années 1850. C'est au milieu du 19^e siècle que plusieurs banques sont fondées au Luxembourg, dont deux ayant durablement marqué le paysage financier luxembourgeois : la *Banque internationale à Luxembourg* et la *Caisse d'Épargne de l'État du Grand-Duché de Luxembourg*, toutes deux créées en 1856.

6 J'ai choisi de prendre les universités francophones belges comme étude de cas vu leur nombre réduit – et donc la possibilité à travers les catalogues de bibliothèques d'effectuer facilement les recherches bibliographiques – et vu la part importante d'étudiants luxembourgeois inscrits dans des universités francophones belges pendant ces années: *Statistiques historiques : 1839-1989*, Luxembourg, STATEC, 1990, p. 535.

7 Patrick Leemans, *La place financière de Luxembourg à l'horizon 1992*, mémoire de licence, ULB, 1988, p. 10.

8 Pit Peporté, Sonja Kmec, Benoît Majerus, et Michel Margue, *Inventing Luxembourg. Representations of the past, space and language from the nineteenth to the twenty-first century*, Amsterdam, Brill, 2010.

- La loi pour les sociétés de participations financières en 1929. Introduite à la fin des années 1920 et s'inspirant de la législation de quelques cantons helvétiques, cette loi instaure un dispositif fiscal favorable pour les holdings, permettant le développement d'un secteur offshore.⁹ Elle est citée dans presque tous les travaux incluant des développements historiques. Tous soulignent également que cette loi et l'ouverture de la Bourse, la même année, n'ont pas eu l'effet escompté à cause de la crise économique de 1929 et de la Deuxième Guerre mondiale, qui auraient coupé court, en lien avec la déglobalisation qu'aurait connu le monde occidental, à la volonté de créer un centre financier international.
- Les années 1960 et 1970. Économistes et juristes datent unanimement le véritable essor de la place financière dans les années 1960 et 1970 – ceux qui prennent les holdings comme indice mettent plutôt l'accent sur les années 1960 (le nombre de holding augmente de 1161 en 1961 à 2309 en 1970¹⁰), tandis que ceux qui placent le curseur sur le nombre de banques se concentrent davantage sur les années 1970 (le nombre des banques passe de 37 en 1970 à 109 en 1980)¹¹. Outre ce désaccord quant à la chronologie, qui n'est toutefois jamais explicité, un autre point de discussion concerne les raisons de ce décollage. Pour les uns, ce sont surtout des événements extérieurs au Luxembourg qui l'expliquent, et notamment l'*interest equalization tax*, impôt introduit aux États-Unis en 1963 et qui rend l'emprunt de dollars par les non-résidents inintéressant, et la *Kouponssteuer*, taxe par retenue à la source introduite en Allemagne en 1965 afin de limiter l'afflux de capitaux étrangers. D'autres insistent plutôt sur la position active du gouvernement luxembourgeois qui, en adaptant le cadre réglementaire à cette nouvelle réalité, aurait permis de l'envol.¹²

La triple chronologie qui s'est dégagée à travers l'étude des travaux de fin d'études se consolide au début des années 1980 et n'a guère été remise en cause depuis. Si le récit sur le passé est fortement marqué par la mise en

9 Bernard Thomas, « Naissance d'un paradis fiscal », *d'Letzeburger Land*, 5 août 2016.

10 Jean Ley, *Les sociétés holding au Grand-Duché de Luxembourg dans le contexte national et communautaire*, mémoire de licence, UCL, 1988, p. 31.

11 Simone Neis, *La place financière du Grand-Duché de Luxembourg : son importance et son fonctionnement*, mémoire de licence, ULB, 1980, p. 35.

12 Eric Eich, *La législation holding et son impact sur l'économie luxembourgeoise*, mémoire de licence, UCL, 1979.

avant d'éléments exogènes comme facteurs explicatifs, les discours sur le futur de cette place financière se caractérisent souvent par une supposée grande fragilité.¹³ En effet, les futurs imaginés restent imprégnés d'un certain pessimisme, lequel est très souvent lié à la construction d'un marché commun européen, généralement perçu comme une menace par ces auteurs luxembourgeois.¹⁴ Cette intégration est considérée comme une porte d'entrée facile, pour des pays comme la France et l'Allemagne, pour mettre un terme à la place financière luxembourgeoise par « l'harmonisation des législations financières des Six (...) proche de sa réalisation »¹⁵. La politique de niches qui repose sur la souveraineté nationale serait menacée : « A plus long terme et à condition que l'intégration économique progresse, le Luxembourg verra aussi des institutions communautaires dotées de pouvoirs réels intervenir sur son territoire, ce qui pourrait réduire la liberté d'action du gouvernement. Or, celle-ci constitue actuellement un des grands atouts de la place financière. »¹⁶

Au cours des dernières dix années, plusieurs travaux issus des sciences humaines et sociales, notamment en économie ou en géographie, ont accordé une place importante à l'histoire de la place financière. André Bauler et Gérard Trausch inscrivent ainsi leur démarche dans une approche d'économie historique. La place financière y apparaît comme un développement 'naturel' pour un État-nation dont l'économie se construit notamment par le jeu de « la souveraineté nationale » depuis le 19^e siècle, que ce soit par la clause d'interdiction de trafic (*Verhüttungsklausel*) pour la sidérurgie dans les années 1880, par la commercialisation d'une concession de service public à un groupe privé (la Compagnie Luxembourgeoise de Radiodiffusion) dans les années 1930, ou par les niches fiscales pour la place financière. Si l'État est central dans l'analyse d'André Bauler, il reste néanmoins peu incarné. Qui sont les hommes (et les femmes) qui le portent, quels sont les groupes qui le façonnent, quelles sont les tensions qui le traversent ? Bauler n'aborde pas non plus un aspect qui semble faire

la spécificité du Luxembourg, à savoir le fait de confier à des entreprises privées des compétences habituellement exercées par l'État - que ce soit le rôle diplomatique de l'entreprise sidérurgique ARBED ou le contrôle de la régulation bancaire en partie délégué à des firmes fiduciaires dans les années 1960 et 1970.¹⁷ Gérard Trausch, qui remonte également au 19^e siècle pour expliquer l'économie luxembourgeoise, avance d'une certaine manière un récit opposé à celui de Bauler. La place financière y apparaît comme un produit de facteurs extérieurs, notamment des décisions prises par les États-Unis (*interest equalization tax*) et l'Allemagne (augmentation des réserves obligatoires pour les banques allemandes par la Bundesbank). Pour reprendre ses mots : « La marche vers la tertiarisation de l'économie luxembourgeoise n'a pas son origine dans une action volontariste des divers Gouvernements luxembourgeois, mais est le fruit de dispositions légales/réglementaires à l'étranger ».¹⁸ Gérard Trausch porte par ailleurs un regard plutôt critique sur la place que le secteur financier occupe aujourd'hui au Luxembourg, en s'interrogeant notamment sur les conséquences que ce développement a sur le fonctionnement démocratique dans une société de plus en plus dominée par la financiarisation. Dans une approche moins nourrie par un souci d'historicisation un sous-fonds historique, une équipe de chercheurs constituée autour de l'économiste Patrice Pieretti, sans se prononcer sur ces questions plus larges ayant trait aux conséquences sociétales de la place dominante du secteur financier, met également en avant le rôle des facteurs extérieurs dans l'essor de la place financière, sans négliger pour autant les « impulsions plutôt volontaristes qui ont créé des conditions favorables à l'émergence d'un site bancaire et financier compétitif. »¹⁹

Les publications de l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) s'inscrivent également dans une approche mêlant histoire et économie. Dans un ouvrage publié par cet organisme en 1971 et dédié à la croissance économique du Luxembourg, le secteur financier n'est guère abordé. Son dynamisme récent est certes souligné, mais seules deux pages lui sont consacrées : l'auteur, futur haut fonctionnaire luxembourgeois au ministère des

13 Sur l'intérêt des futurs passés: Heinrich Hartmann et Jakob Vogel, « Prognosen: Wissenschaftliche Praxis im öffentlichen Raum », in Heinrich Hartmann et Jakob Vogel (dir.), *Zukunftswissen. Prognosen in Wirtschaft, Politik und Gesellschaft seit 1900*, Frankfurt a. M., Campus, 2010, p. 729.

14 Ceci interroge l'image du Luxembourg comme moteur et adepte inconditionnel du processus d'intégration européenne: Benoît Majerus, « Le petit Européen parfait. L'Europe, le Luxembourg et la construction nationale », in Nicolas Beaupré et Caroline Moine (dir.), *L'Europe de Versailles à Maastricht*, Paris, Seli Arslan, 2007, p. 225-235.

15 Raymond Kirsch, *La croissance de l'économie luxembourgeoise d'après-guerre (1953-1965)*, Thèse de doctorat, ULB, 1971, p. 230.

16 Michel Maquil, *La place financière de Luxembourg face à l'intégration économique internationale*, op. cit., p. 74-75.

17 André Bauler, *Les fruits de la souveraineté nationale: essais sur le développement de l'économie luxembourgeoise de 1815 à 1999 : une vue institutionnelle*, Luxembourg, Caisse Centrale Raiffeisen, 2001 ; Xavier Harmel, *Souvenirs très personnels d'un banquier à Luxembourg*, S.I., X. Harmel, 2002, p. 119.

18 Gérard Trausch, *La société luxembourgeoise face à ses problèmes économiques et sociaux*, Luxembourg, Statec, 2015, p. 77.

19 Patrice Pieretti, Arnaud Bourgain, et Philippe Courtin, *La place financière de Luxembourg: Analyse des sources de ses avantages compétitifs et de sa dynamique*, Bruxelles, De Boeck, 2007, p. 12.

Finances, explique son développement essentiellement par des facteurs extérieurs, tout en mentionnant également le « régime libéral » dominant au Luxembourg.²⁰

Lors des commémorations du 150^e anniversaire du Grand-Duché de Luxembourg, le Statec publie une imposante contribution chiffrée à l'histoire du Luxembourg. Dans la partie « Statistiques Économiques », un chapitre de vingt pages est dédié aux « Banques, monnaie et crédit », à côté d'« Agriculture, Viticulture, Sylviculture, Chasse et Pêche » (50 pages), « Industrie » (114 pages) et « Services » (65 pages). La visée très quantitative du livre empêche la production d'un récit historique explicite sur la place financière luxembourgeoise, mais la note introductive à ce chapitre revient de manière appuyée sur le marché des euro-obligations qui se développe à partir des années 1960. Elle présente brièvement le contexte international à travers l'évocation de la taxe de péréquation des taux d'intérêt instaurée aux États-Unis en 1963, et met ensuite en avant trois facteurs expliquant pourquoi les marchés internationaux choisissent le Luxembourg : « Les banques luxembourgeoises ont participé activement à cette évolution grâce à trois facteurs favorables : la rapidité des cotations et la réglementation libérale de la Bourse de Luxembourg, l'extension – en 1965 – du bénéfice du statut des sociétés de participation (loi du 31 juillet 1929) aux holdings dits de financement et l'utilisation de l'unité de compte européenne comme support monétaire de nombreuses émissions internationales. »²¹ Il est d'ailleurs intéressant de souligner que le Statec ne livre pas, dans cet ouvrage consacré à la période 1839-1989, de données chiffrées sur le secteur bancaire avant 1945 – contrairement aux autres secteurs économiques – comme si celui-ci n'avait pas existé avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Certaines séries quantitatives bancaires n'existent même que depuis les années 1960. Cette absence de mise en chiffres contribue donc, d'une certaine manière, à invisibiliser le secteur financier.²²

Dans l'imposante histoire de l'économie luxembourgeoise

20 Raymond Kirsch, *La croissance de l'économie luxembourgeoise*, Luxembourg, STATEC, 1971. Cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat en sciences économiques défendue par l'auteur en 1970 à l'Université libre de Bruxelles.

21 *Statistiques historiques*, op. cit., p. 341-342.

22 En 1988, Georges Als, directeur du Statec à l'époque, soulignait déjà la difficulté de la mise en chiffre de ce secteur financier particulièrement inter- et transnational: Georges Als, « The nightmare of economic accounts in a small country with a large international banking sector », *Review of income and wealth*, 1988, vol. 1, p. 101-110. Sur le pouvoir des chiffres pour rendre invisible des phénomènes sociaux : Paul Zählen, « Nombres et pénombres. Les défis de la statistique au Luxembourg », in *Actes de l'Institut grand-ducal, section des sciences morales et politiques*, 2017, vol. XX, p. 67-189.

au 20^e siècle que le STATEC publie en 1999, la place financière a cette fois droit à un chapitre entier. Écrit par Lucien Thiel, alors directeur de l'Association des banques et banquiers, Luxembourg (ABBL) destinée à défendre les intérêts du monde bancaire, le texte est un récit à la gloire du secteur financier. L'histoire proposée par Thiel est en effet marquée par la mise en avant de facteurs comme « la stabilité politique », « le caractère cosmopolite », le « doigté des responsables politiques », le « dynamisme des acteurs économiques », l'absence de « désavantages fiscaux », et bien sûr aussi le rôle de l'association qu'il dirige, pour expliquer la naissance de la place financière.²³

Outre ces approches économiques, des géographes travaillant au Luxembourg ont également commencé à prendre le secteur financier comme objet d'études. Dans une approche qui se veut « historically informed »²⁴, le Luxembourg est, davantage que dans les travaux économiques, placé dans une géographie globalisée de la finance. Sans être toujours systématique et explicite, la comparaison avec d'autres places financières est généralement la règle. Des villes comme Singapour, Genève ou Francfort, des pays comme l'Irlande ou les Pays-Bas sont régulièrement utilisés pour placer l'évolution du Luxembourg dans un contexte plus large. S'inscrivant, contrairement à d'autres sciences humaines et sociales qui traitent de ce sujet au Luxembourg, dans une littérature internationale, ces travaux de géographie cherchent notamment à comprendre ce qui a permis au Luxembourg de relativement bien résister à la crise de la fin des années 2000. Sans nier la persistance d'avantages fiscaux, ces géographes plaident pour un autre modèle, celui d'une « agglomeration economy » : la place financière luxembourgeoise aurait, au moins, depuis les années 2000, su développer une écologie financière assez forte pour créer les conditions endogènes à son existence : main d'œuvre flexible, spécialisation reconnue dans certains domaines dans un écosystème plus large, etc.²⁵ S'appuyant sur une littérature grise et secondaire et sur des entretiens avec des acteurs de la place financière, ces travaux constituent sans aucun doute l'effort le plus systématique réalisé par les sciences humaines et sociales luxembourgeoises pour analyser la place financière

23 Lucien Thiel, « Le bon créneau au bon moment: l'évolution du secteur bancaire luxembourgeois vers une place financière internationale », in Robert Weides (dir.), *L'économie luxembourgeoise au 20^e siècle*, Luxembourg, Polyprint, 1999, p. 386-394.

24 Sabine Dörry, « The role of elites in the co-evolution of international financial markets and financial centres: The case of Luxembourg », *Competition & Change*, 2016, vol. 20, no 1, p. 21.

25 Olivier Walther, Christian Schulz, et Sabine Dörry, « Specialised international financial centres and their crisis resilience: The case of Luxembourg », *Geographische Zeitschrift*, 2011, vol. 99, 2/3, p. 123-142.

luxembourgeoise de l'intérieur, tout en la situant dans un contexte de recherche internationale.

Si nous avons commencé avec ces travaux issus de l'économie, du droit, de la géographie, c'est pour souligner combien le récit sur le passé de la place financière est façonné par ces disciplines. Plus encore que pour d'autres phénomènes de l'après-1945, comme l'histoire de la migration ou l'histoire de la sidérurgie, l'histoire est écrite par des non-historiens - économistes, géographes ou socio-linguistes.²⁶ Ceci est d'autant plus vrai que l'histoire économique est le parent pauvre de l'historiographie luxembourgeoise ; seule l'histoire de la sidérurgie bénéficie depuis une trentaine d'années d'un effort systématique et continu.²⁷

Les récits historiques fondés sur un travail archivistique approfondi sont plutôt rares. Les trois grandes banques ont fait l'objet de monographies ne comportant pas nécessairement d'appareil critique, et ne procédant généralement pas d'une ouverture à la recherche des archives desdites banques.²⁸ Pierre Werner, acteur important de la place financière pendant 40 ans, bénéficie certes d'une attention historiographique soutenue, mais davantage pour son rôle dans l'intégration européenne que comme ingénieur notamment fiscal de la place financière (en tant que ministre des Finances notamment, de 1953 à 1964 puis de 1969 à 1974).²⁹ Les autobiographies qui permettraient d'apercevoir les réseaux personnels mis en place, sont rares.³⁰ L'ouvrage le plus important jusqu'à nos jours a été publié il y a 25 ans,

26 Rüdiger Graf et Kim C. Priemel, « Zeitgeschichte in der Welt der Sozialwissenschaften. Legitimität und Originalität einer Disziplin », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 2011, vol. 59, n° 4, p. 479-508.

27 Paul Zählen, « Entre quantification, personnalisation et autoportrait L'historiographie économique au Luxembourg », *d'Lëtzebuurger Land*, 9 novembre 2018.

28 Christian Calmes, *Une banque raconte son histoire: histoire de la Banque Internationale : 1856-1981*, Luxembourg, Saint-Paul, 1981 ; TRAUSCH G. (dir.), *Belgique - Luxembourg: les relations belgo-luxembourgeoises et la Banque générale du Luxembourg (1919-1994)*, Imprimerie Centrale, Luxembourg, 1995 ; Pierre Guill, *125e anniversaire de la création de la Caisse d'épargne de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, banque de l'Etat: 1856-1981*, Luxembourg, Caisse d'Epargne de l'Etat, 1981, 189 p.

29 Entre autres: Elena Danescu, *Pierre Werner and Europe The Family Archives Behind the Werner Report.*, Cham, Palgrave Macmillan US, 2019.

30 Ekkehard Storck, *Euromarkt, Finanz-Drehscheibe der Welt*, Stuttgart, Schäffer-Poeschel, 1995 ; Edmond Israel, *In Love with Life. An American Dream of a Luxembourgish*, Fairfield, Sacred Heart University Press, 2006 ; Xavier Harmel, *Souvenirs très personnels d'un banquier à Luxembourg*, op. cit. ; Jean Hamilius, *Luxembourg im Wandel der Zeiten: Erinnerungen (1927-2014)*, Luxembourg, Binsfeld, 2014.

à l'occasion du 75^e anniversaire de la banque Indosuez. Elle demande à l'historien « national », Gilbert Trausch et à Marianne de Vreese qui travaille dans le département de communication de ladite banque, de retracer l'histoire de la place financière luxembourgeoise. Pour les deux auteurs, « la place financière fait figure de corps étranger greffé sur le tronc du Luxembourg »³¹, ayant certes bénéficié de certaines mesures législatives mais intrinsèquement étranger à la société luxembourgeoise. 20 ans plus tard, un autre ouvrage essaie de renouveler le genre en procédant à une vingtaine d'interviews avec des acteurs de la place financière. Si l'ouvrage ne remet pas fondamentalement en cause les chronologies présentées ci-dessus, il permet de mieux se rendre compte des différentes phases que le secteur de la place financière a connues, et notamment de la crise du début des années 1980 lorsque les euromarchés s'écroulent suite au défaut du paiement du Mexique, puis d'autres pays d'Amérique latine.³²

Ces ouvrages posent parfois problème à trois niveaux. D'abord, ils sont le plus souvent écrits dans un contexte bien particulier de commémoration. Sans mettre en cause le travail réalisé, on peut légitimement avancer l'idée que ce contexte peut produire certains biais. Dans le livre consacré à la BIL, Christian Calmes dépeint l'histoire de la banque comme celle de grands hommes ayant œuvré pour le pays - « Tout au long de cette longue marche s'étendant sur deux siècles et marquée de changements majeurs et périlleux du régime politique et économique, la Banque fut à bien des reprises animée par des hommes remarquables (...) Ainsi voyons-nous défiler une longue théorie d'hommes qui donnèrent beaucoup à la Banque et partant à l'économie du pays » - et pour lequel le fonctionnement bancaire doit servir comme modèle économique pour tout le pays - « En dehors de ses ambitions politiques, tout pays - aussi petit fût-il - doit avoir une ambition économique du genre de celle qui semble d'ailleurs pousser en nos temps le secteur bancaire »³³. Ce récit, parfois à la limite de l'hagiographie, se retrouve également dans des ouvrages explicitement commémoratifs caractérisés par l'absence de toute distance critique et sans aucune approche problématique - même s'ils livrent parfois un cadre factuel et chronologique utile. Ensuite, la collaboration de membres du secteur financier à la rédaction de ces ouvrages n'est pas rare³⁴. Si cette

31 Gilbert Trausch et Marianne de Vreese, *Luxembourg et les banques: de la révolution industrielle au 7^e centre financier mondial*, Luxembourg, Banque Indosuez, 1995, p. 10.

32 Laurent Moyse, Claude Meiers et Michel Maquil, *Les artisans de l'industrie financière*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 2014.

33 Christian Calmes, *Une banque raconte son histoire*, op. cit., p. 10.

34 Par exemple: Association luxembourgeoise des fonds d'investissement, *ALFI: Association luxembourgeoise*

configuration peut amener certains avantages, tel un accès facilité à certaines sources ou acteurs³⁵, elle pose, comme pour le premier point, également la question de la distance par rapport au sujet abordé. Enfin, le référencement des sources pose parfois problème. Aussi bien dans l'ouvrage de Christian Calmes que dans celui de Trausch/De Vreese, aucun appareil critique ne permet de retourner aux sources consultées.

L'absence de recherche archivistique approfondie produit un récit répétitif, basé sur une sélection d'événements et de personnages clés. Jusqu'à présent, l'historiographie académique n'a fait que proposer quelques réflexions provisoires sur une chronologie du secteur.³⁶ Marc Auenfants a consacré des travaux exploratoires aux imaginaires qui entourent la place financière.³⁷ Les récents scandales (LuxLeaks, Panama Papers, etc.) dans lesquels la place financière luxembourgeoise a été impliquée ont donné lieu à un effort journalistique de dévoilement de l'histoire de la place financière, qui révèle à la fois la diversité des acteurs impliqués et le lien étroit entre élites politiques et financières.³⁸

Si le travail historiographique basé sur un dépouillement systématique de sources est rare, la place financière apparaît régulièrement dans les histoires plus générales sur le Luxembourg publiées au cours des dernières quarante années : sa place centrale dans l'économie luxembourgeoise rend sa prise en compte obligatoire.

Un des premiers ouvrages généralistes à accorder une

des fonds d'investissement = Luxembourg Investment Fund Association : 1988 - 1998, Luxembourg, ALFI, 1998, 47 p ; *Association luxembourgeoise des fonds d'investissement, Alfi - 20th Anniversary Jubilee Report: 1988 - 2008*, Luxembourg, Association of the Luxembourg Fund Industry, 2008, 160 p.

35 Laurent Moyse, Claude Meiers et Michel Maquil, *Les artisans de l'industrie financière*, op. cit., p. 7. soulignent que Michel Maquil, ancien directeur de la Bourse du Luxembourg, « a su convaincre de nombreuses personnalités à livrer leur récit. »

36 Jean-Paul Lehnens, « The history of banks in Luxembourg », in Manfred Pohl et Sabine Freitag (dir.), *Handbook on the History of European Banks*, Brookfield, Edward Elgar Publishing, 1994, p. 675-715 ; Norbert Franz, « Der Finanzplatz Luxemburg als Ergebnis wirtschaftlichen Bedarfs, politischen Willens und europäischer Integration », in Christoph Maria Merki (dir.), *Europas Finanzzentren. Geschichte und Bedeutung im 20. Jahrhundert*, Frankfurt am Main, Campus Verlag, 2005, p. 149-165.

37 Marc Auenfants, « Place financière », in Sonja Kmec et Pit Peporté (dir.), *Lieux de mémoire au Luxembourg II : jeux d'échelles*, Luxembourg, Edition Saint-Paul, 2012, p. 79-84 ; Marc Auenfants, « Paradis fiscal », in Sonja Kmec et Pit Peporté (dir.), *Lieux de mémoire au Luxembourg II : jeux d'échelles*, Luxembourg, Edition Saint-Paul, 2012, p. 85-90.

38 Bernard Thomas, « Naissance d'un paradis fiscal », op. cit. ; Bernard Thomas, « Les confrères », *d'Letzebuurger Land*, 2 juillet 2016.

place à l'histoire économique est rédigé par Gilbert Trausch en 1975³⁹. Celui-ci aborde la place financière dont il explique l'essor ainsi : « un régime de faveur appliqué aux sociétés holding, l'exemption fiscale des émissions d'emprunts étrangers, l'admission facile de ces emprunts à la Bourse de Luxembourg (...) [et une] atmosphère de stabilité politique et sociale »⁴⁰. Par la suite, Gilbert Trausch continue d'accorder une certaine importance à la place financière. Elle apparaît comme une des « clefs de la réussite du Luxembourg » qui, dès les années 1990, est cependant à la fois interrogée - « le Luxembourg n'est-il pas en train de passer du monolithisme sidérurgique au monolithisme financier? » - et défendue - « Soucieux de la bonne renommée de sa place, le Luxembourg a adopté une législation sévère contre le blanchiment de l'argent sale et l'escroquerie financière. »⁴¹

Dans la plupart de ces ouvrages, deux questions structurent le récit. D'une part, les auteurs considèrent les causes endogènes et exogènes au développement de cette place financière et leur pondération. D'autre part, ils s'interrogent sur les conséquences de cette place financière sur la société luxembourgeoise et se positionnent parfois par rapport aux critiques formulées sur celle-ci. Pour Michel Pauly, l'essor de la place financière n'est pas dû à une politique volontariste du gouvernement « visant à compenser les pertes dues à la crise de l'acier », mais « plutôt l'effet du hasard »⁴². Emile Haag argumente de la même manière, en soutenant que ceci dédouane la politique fiscale du gouvernement luxembourgeois : « It has often been claimed that Luxembourg sought to attract foreign banks by passing extremely favourable fiscal legislation. In fact, external reasons and regulations, not domestic ones, triggered the start of the country's financial centre. »⁴³ Jean-Marie Kreins présente de son côté l'essor de la place financière

39 Dans une autre « Histoire du Luxembourg » publiée en 1972, l'histoire de la sidérurgie est à peine mentionnée, celle de la place financière n'apparaît pas du tout, signe du dédain pour l'histoire économique. Le récit se termine avec la fin de la Deuxième Guerre mondiale en 1945: Arthur Herchen, Nicolas Margue, et Joseph Meyers, *Manuel d'histoire nationale*, 9^e éd., Luxembourg, Linden, 1972.

40 Gilbert Trausch, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine, du partage de 1839 à nos jours*, Luxembourg, Editions Bourg-Bourger, 1975, p. 186.

41 TRAUSCH G. (dir.), *Histoire du Luxembourg : le destin européen d'un petit pays*, Toulouse, Privat, 2002, p. 263-264. Comme dans d'autres domaines, Gilbert Trausch remplace son approche critique, par une approche plus proche des institutions: Benoît Majerus, *De la déconstruction à la construction - Gilbert Trausch*, <https://majerus.hypotheses.org/184>, consulté le 3 septembre 2019.

42 Michel Pauly, *Histoire du Luxembourg*, Bruxelles, PUB, 2013, p. 131.

43 Émile Haag, *The rise of Luxembourg. From independence to success*, Luxembourg, Saint-Paul, 2015, p. 229.

comme essentiellement dû à ce qu'il appelle de manière euphémisante des « particularismes nationaux », faisant probablement référence à la politique des niches fiscales.

Conclusion

« Nous avons été obligé de laisser dans l'ombre certains faits concernant les faillites de divers établissements financiers, faits qui sont encore relativement trop récents pour qu'on puisse leur donner toute la publicité désirable, surtout dans un petit pays comme le nôtre. »⁴⁴ Cette phrase, par laquelle Jérôme Anders commence la première histoire des banques au Luxembourg à la fin des années 1920, semble encore de mise aujourd'hui, tant la frilosité qui entoure l'histoire de la place financière est perceptible. Malgré sa centralité dans la vie économique du Luxembourg, au moins depuis le début des années 1980, elle reste historiographiquement peu visible. Même si les catalogues de bibliothèques ne sont pas des indicateurs parfaits pour la production historiographique sur un domaine, la différence de références pour les mots clés « Banques -- Histoire -- Luxembourg » (5) et pour les mots clés « Sidérurgie -- Histoire -- Luxembourg » (74) est révélatrice.⁴⁵ Dans sa récente « Histoire Contemporaine du Luxembourg », Denis Scuto consacre une dizaine de ses 70 chroniques au monde industriel, mais aucune au centre financier.⁴⁶ Cette invisibilité historiographique a de nombreuses raisons.

Premièrement, l'histoire très récente du Luxembourg reste largement inexplorée. Contrairement aux historiographies avoisinantes qui sont en train de défricher les années 1990⁴⁷, l'historiographie luxembourgeoise semble être restée prisonnière de la Deuxième Guerre mondiale. C'est elle qui continue à faire débat – voir la controverse autour du rapport sur *La 'question juive' au Luxembourg (1933-1941): L'État luxembourgeois face aux persécutions antisémites nazies*⁴⁸ ; c'est elle qui entraîne des financements publics ; c'est elle qui attire les étudiants lorsqu'ils choisissent des sujets de travaux de fin d'études ; c'est elle qui occupe le monde éditorial ; c'est elle qui inspire écrivains, réalisateurs,

metteurs en scène...⁴⁹ L'ouvrage dirigé par Claude Wey explorant les années 1950 au Luxembourg n'a ainsi pas connu de suite pour les décennies suivantes.⁵⁰

Ensuite, contrairement à l'histoire de la sidérurgie, le monde bancaire ne bénéficie pas de groupes de lobbying mémoriel. Tant le monde patronal que le monde des ouvriers étaient très tôt engagés dans l'écriture d'une mémoire sidérurgique. Cette mémoire était souvent conflictuelle, mais elle produisait des récits historiques et une abondante littérature. Cette dernière oscille certes entre histoire et mémoire, mais s'avère être d'une richesse abondante pour l'historien d'aujourd'hui. Et cette identité sidérurgique a été reprise aussi bien par le monde culturel que par l'État luxembourgeois. La place que ce dernier accorde au monde sidérurgique dans les Expositions Universelles où le Grand-Duché est présent n'en est une illustration parmi d'autres.⁵¹ Jusqu'à aujourd'hui, le monde bancaire n'a pas produit de lobbying mémoriel politique conséquent et ne joue guère de rôle dans le « Inventing Luxembourg »⁵².

Troisièmement, cette invisibilisation du monde financier pourrait également être liée au fait que, dès l'entre-deux-guerres, le développement du secteur financier est soumis à une critique éthique et moralisatrice, au moins à l'étranger⁵³ : de la mise en cause du Luxembourg comme pays favorisant l'évasion fiscale par l'économiste français André Piatier dans les années 1930 à la scandalisation régulière de la place financière (affaire IOS dans les années 1970, affaire Banco Ambrosiano dans les années 1980, l'affaire BCCI dans les années 1990, affaire Clearstream dans les années 2000, affaire Luxleaks dans les années 2010 pour ne citer que

44 Jérôme Anders, *Essai sur l'évolution bancaire dans le Grand-Duché de Luxembourg: étude historique et économique*, Luxembourg, Éditions Luxembourgeoises, 1928.

45 Recherche effectuée le 30 août 2019 sur le site a-z.lu.

46 Denis Scuto, *Une histoire contemporaine du Luxembourg en 70 chroniques*, Luxembourg, Fondation Robert Krieps, 2019.

47 Hartmut Berghoff, « Die 1990er Jahre als Epochenschwelle? Der Umbau der Deutschland AG zwischen Traditionsbruch und Kontinuitätswahrung », *Historische Zeitschrift*, 2019, vol. 308, n° 2, p. 364-400.

48 Vincent Artuso, « Le Rapport Artuso n'a jamais existé », *Les Cahiers luxembourgeois*, 2018, n° 1, p. 37-46.

49 Benoît Majerus, « Besetzte Vergangenheiten. Erinnerungskulturen des Zweiten Weltkrieges in Luxemburg – eine historiographische Baustelle », *Hémecht*, 2012, vol. 64, n° 3, p. 23-43.

50 WEY C. (dir.), *Le Luxembourg des années 50 : une société de petite dimension entre tradition et modernité*, Luxembourg, 1999.

51 BECKER I. et J.-L. MOUSSET (dir.), *Un petit parmi les grands: le Luxembourg aux Expositions universelles de Londres à Shanghai (1851-2010)*, Luxembourg, Musée national d'histoire et d'art, 2010. Voir également Myriam Sunnen, « De Minett », in Sonja Kmec, Benoît Majerus, Michel Margue et Pit Peporté (dir.), *Lieux de mémoire au Luxembourg. Usages du passé et construction nationale*, Luxembourg, Saint-Paul, 2007, p. 247-252.

52 Pit Peporté, Sonja Kmec, Benoît Majerus, et Michel Margue, *Inventing Luxembourg. Representations of the past, space and language from the nineteenth to the twenty-first century*, Amsterdam, Brill, 2010.

53 L'opposition venant de l'intérieur de la société luxembourgeoise face au développement de la place financière est assez récente et s'est pour la première fois publiquement et explicitement articulée fin des années 2000: Rainer Falk, *Zur Debatte um Steueroasen: Fall Luxemburg. Fragen aus entwicklungspolitischer Sicht*, Luxembourg, Cercle de Coopération des ONG de Développement au Luxembourg, 2009.

les plus connues), en passant par les articles parus dans l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* au début des années 1960 qui mettent en avant les affaires fiscales de quelques riches Allemands qui placent leur argent au Luxembourg, le « public shaming » rend l'identification nationale avec l'histoire de la place financière difficile.

Enfin, l'accès aux archives, essentiel pour les historiens, reste difficile. Les banques, entreprises privées baignant dans la culture du secret (bancaire), sont frileuses à ouvrir les archives, d'autant que les chercheurs risquent de dévoiler des pratiques qui sont aujourd'hui (officiellement) mal vues. Mais l'État luxembourgeois lui-même est également peu enclin à faciliter la recherche. Dans la loi du 17 août 2018 sur l'archivage, il protège davantage les données fiscales (« cent ans à partir de la date du document le plus récent inclus ») que les données médicales (« soixante-quinze ans à compter de la date du document le plus récent »).⁵⁴ La Commission de Surveillance du Secteur Financier en confiant ses archives aux Archives Nationales et en les rendant ainsi accessibles à tous les chercheurs travaillant sur cette problématique est, jusqu'à aujourd'hui, l'exception qui confirme la règle.

Au-delà de ces difficultés, l'histoire de la place financière doit peut-être également se libérer d'un carcan bancaire et ne pas se limiter à une histoire économique et institutionnelle pour au contraire explorer l'histoire sociale des personnels - dont les rôles sont d'ailleurs beaucoup plus divers que ne le suggère le terme générique de « banquiers »⁵⁵ ; inclure les dimensions urbaines et géographiques, en particulier la transformation de la ville de Luxembourg et de ses environs (la destruction des bâtiments du 19^e siècle sur le boulevard Royal et le développement du plateau du Kirchberg ne sont que les éléments les plus visibles) ; intégrer l'histoire des migrations, des travailleurs transfrontaliers, classe ouvrière malléable, aux plus hauts dirigeants ; décrypter les liens sociaux entre les milieux bancaires et politiques. Par ailleurs, outre les banques, le secteur financier est composé de nombreux autres acteurs. Un groupe qui a joué un rôle clé dans les années 1960 et qui a jusqu'à présent été complètement exclu du récit historique (ainsi que d'autres disciplines des sciences humaines et sociales) est celui des avocats (d'affaires). Ils servent de médiateurs

importants entre les banques (le plus souvent étrangères) et les élites (politiques) luxembourgeoises.⁵⁶ Au fil du temps, de nombreuses activités se sont développées aux côtés et autour des banques, allant du secteur de l'assurance⁵⁷ et de la gestion fiduciaire⁵⁸ aux services informatiques, aux sociétés de conseil⁵⁹ et aux sociétés de nettoyage. Seule la prise en compte de l'ensemble de ces acteurs nous permettrait d'avoir une vision plus globale de l'impact de la place financière sur le Luxembourg.

54 Loi du 17 août 2018 sur l'archivage et portant modification 1^o de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État ; 2^o de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ; 3^o du décret modifié du 18 juin 1811 contenant règlement pour l'administration de la justice en matière criminelle, de police correctionnelle, et de simple police, et tarif général des frais. - Legilux, <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/08/17/a706/jo>, consulté le 30 août 2019.

55 La convention collective Bernard Thomas, « Dussmann ante portas », d'*Lëtzebuurger Land*, 20 juillet 2018.

56 Bernard Thomas, « Les confrères », op. cit. ; Yves Dezalay, *Marchands de droit: la restructuration de l'ordre juridique international par les multinationales du droit*, Paris, Fayard,

57 Paul Zahlen, *La Luxembourgeoise. 100 ans d'assurance privée au Grand-Duché*, Luxembourg, La Luxembourgeoise, forthcoming.

58 Voir là-dessus la très instructive autobiographie de Jean Hamilius, co-fondateur d'une des premières fiduciaires au Luxembourg: Jean Hamilius, *Luxemburg im Wandel der Zeiten*, op. cit.

59 Deloitte & Touche. *50 ans au service de l'économie luxembourgeoise*, Luxembourg, Editions Guy Binsfeld, 2000.



